

# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT AU PROCESSUS DE RECRUTEMENT INTERNATIONAL



DESTINÉ AUX ENTREPRISES  
DU TRANSPORT ROUTIER

# REMERCIEMENTS

Ce projet est le résultat d'un travail de collaboration entre Camo-Route et ses partenaires: Cain Lamarre, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le Comité consultatif des personnes immigrantes (CCPI), le Cégep André-Laurendeau, le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR), le Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Northbridge Assurance, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Service Canada et Via prévention. Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier de la Commission des partenaires du marché du travail.

## CAMO-ROUTE

---

### **Gestion du projet**

Ouassila Belaid, Chargée de projets  
Carole Lafon, Chargée de projets  
Stephanie Roy, Chargée des communications  
Lydia Massimiani, Coordinatrice à la formation  
Chloé St-Amand, Directrice générale

## ACTUALISATION IDH

---

### **Révision**

Line Bourdeau, Consultante sénior

## COMITÉ DE TRAVAIL

---

**Cain Lamarre**

Me Joël Beaudoin  
Me Mélissa Potvin

**CCPI - Comité consultatif des personnes immigrantes**

Jérôme Marsais

**Cégep André-Laurendeau**

Romuald Chéchin

**CFTC - Centre de formation en transport de Charlesbourg**

Véronique Bradley

**CFTR - Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme**

Sebastien Roy

**CNESST - Commission des normes, de l'équité, de la santé  
et de la sécurité du travail**

Nathalie Roxborough

**MESS - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Tenimba Togola

**MIFI - Ministère de l'Immigration, de la Francisation  
et de l'Intégration**

Timothy Weynerowski

**Northbridge Assurance**

Eric Morasse  
Yves Thériault

**SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec**

Ann Paquet

**Service Canada**

Geneviève Croteau

**Via prévention**

Sabina Samperi

## GRAPHISME

---

Chez Scale

Ce guide est une reproduction imprimée de la version originale disponible en ligne. Veuillez vous référer à la version électronique : [www.camo-route.com](http://www.camo-route.com) afin d'avoir accès à tous les hyperliens essentiels à sa bonne compréhension.

Un projet de :



Avec la contribution financière de :



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des acronymes et des définitions</b>	<b>5</b>
Acronymes	5
Définitions	6
<b>Avant-propos</b>	<b>7</b>
<b>Attirer et recruter à l'international</b>	<b>8</b>
Comprendre les démarches d'immigration	10
Instances gouvernementales	11
Programmes d'immigration temporaire au Québec, Canada	12
Étapes de l'obtention du permis de travail avec une EIMT et un CAQ	13
Étape 1 : Type de demande d'EIMT à présenter	13
Étape 2 : Rédiger et obtenir une EIMT positive et un CAQ	15
Étape 3 : Obtenir un permis de travail et les autorisations nécessaires à l'arrivée au Canada	17
Étape 4 : Obtenir des autorisations pour les membres de la famille	17
Frais et délais de traitement	19
<b>Conduire au Québec</b>	<b>20</b>
Préparer l'arrivée	20
Échange des permis de conduire étrangers	22
Échange du permis de conduire de classe 5	23
<b>Conformité de l'employeur</b>	<b>24</b>
Santé et sécurité	24
Obligations de conformité en immigration	25
<b>Inclusion socioprofessionnelle</b>	<b>27</b>
Inclusion sociale	27
Inclusion professionnelle	28
<b>Formations</b>	<b>29</b>
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	29
Francisation	30
<b>Subventions et soutien financier</b>	<b>30</b>
Accompagnement et soutien du MIFI	30
Accompagnement et soutien du MESS	31

# LISTE DES ACRONYMES ET DES DÉFINITIONS

## ACRONYMES

---

<b>CFTC</b>	Centre de formation en transport de Charlesbourg
<b>CFTR</b>	Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme
<b>CNESST</b>	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
<b>CV</b>	Curriculum vitae
<b>EDSC</b>	Emploi et Développement social Canada
<b>MÉQ</b>	Ministère de l'Éducation du Québec
<b>MÉS</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur
<b>MIFI</b>	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec
<b>MTMD</b>	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
<b>PCI</b>	Permis de conduire international
<b>PMI</b>	Programme de mobilité internationale
<b>PRTQ</b>	Programme régulier des travailleurs qualifiés
<b>PTET</b>	Programme des travailleurs étrangers temporaires
<b>PT</b>	Permis de travail
<b>PTF</b>	Permis de travail fermé
<b>RAC</b>	Reconnaissance des Acquis et des Compétences. Formation adaptée menant au diplôme d'études professionnelles du ministère de l'Éducation du Québec
<b>RDS</b>	Ronde de sécurité
<b>REER</b>	Régime enregistré d'épargne-retraite
<b>SAAQ</b>	Société de l'assurance automobile du Québec
<b>SST</b>	Santé et sécurité au travail
<b>SIMDUT</b>	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
<b>TET</b>	Travailleurs étrangers temporaires

## DÉFINITIONS

---

**Autorisation de voyage électronique (AVE) :** Exigence d'entrée visant les personnes étrangères dispensées de l'obligation de visa de résident ou résidente temporaire qui se rendent au Canada par avion. Il s'agit d'un document lié électroniquement au passeport d'un voyageur ou d'une voyageuse et valide pour une période maximale de cinq ans ou jusqu'à l'expiration du passeport, selon la première éventualité.

**Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) :** Document délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec et exigé, entre autres, des travailleuses et travailleurs étrangers qui désirent venir travailler temporairement dans la province du Québec.

**Certificat de sélection du Québec (CSQ) :** Document délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec et exigé de toute personne qui entend s'établir de manière permanente au Québec.

**Classes de permis de conduire :** Les classes du permis de conduire permettent d'identifier le type de véhicule qu'il est permis de conduire. Pour en savoir davantage sur les classes de permis de conduire, visitez le site [ici](#).

**Classification nationale des professions (CNP) :** Système canadien qui sert à décrire les professions. Pour consulter la CNP, visitez le site [ici](#).

**Conjoint ou conjointe de fait :** Personne qui n'est pas votre époux ou épouse, mais avec qui vous avez une relation conjugale et qui vit avec vous pendant au moins 12 mois sans interruption. Visitez le site [ici](#).

**CSQ :** Le Certificat de sélection du Québec (CSQ) est un document délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) du Québec et exigé de toute personne qui entend s'établir de manière permanente au Québec.

**Données biométriques :** Caractéristiques physiques ou biologiques permettant d'identifier une personne. Le Canada exige des personnes qui présentent une demande de visa de visiteur ou de visiteuse, de permis d'études ou de travail ou de résidence permanente de fournir leurs données biométriques (empreintes digitales et photo).

**Dossier de conduite du pays :** Ensemble de documents permettant d'évaluer, entre autres, la validité du permis de conduire et la durée de l'expérience acquise pour une classe sur le permis d'origine.

**Échange d'un permis de conduire :** La conduite au Québec exige souvent pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires qu'elles échangent leur permis d'origine pour un permis du Québec. Pour échanger un permis de conduire canadien ou étranger, visitez le site [ici](#).

**Expérience internationale Canada (EIC) :** Programme dont le but est de permettre aux jeunes, citoyens ou citoyennes d'un pays partenaire, de voyager et de travailler au Canada de façon temporaire. Pour en savoir davantage sur les pays partenaires, visitez le site [ici](#).

**Évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT) :** Document qu'une entreprise canadienne peut devoir obtenir avant d'embaucher des personnes provenant de l'étranger.

**Formation, études, expérience et responsabilités (FEER) :** La catégorisation FEER – le deuxième chiffre de la Classification nationale des professions (CNP) – représente le degré de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FEER) requis pour une profession.

**Ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) :** Responsable des programmes et des services d'immigration, d'établissement, de réinstallation et de citoyenneté. IRCC assure le traitement des demandes de permis de travail.

**Permis international :** Lorsqu'il accompagne le permis d'origine valide, le permis international facilite la conduite dans les pays ou juridictions qui reconnaissent le document.

**Personnes à charge :** Membres de la famille d'une personne immigrante qui souhaite accompagner cette dernière au Canada durant son séjour. L'époux, l'épouse, le conjoint ou la conjointe de fait et les enfants âgés de moins de 22 ans qui accompagnent le candidat ou la candidate sont habituellement désignés comme des personnes à charge.

**Preuve de résidence :** Document qui indique le nom, le prénom et l'adresse de la résidence principale. Elle permet de justifier l'adresse indiquée.

**Visa de résident temporaire (VRT) :** Autocollant officiel délivré par un bureau des visas à l'étranger et apposé dans le passeport d'une personne afin de prouver qu'elle satisfait aux exigences d'admission au Canada à titre de résident ou résidente temporaire.

# AVANT-PROPOS

*Le contenu, développé dans le cadre du présent projet, provient de multiples partenaires et Camo-Route ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute violation de droit d'auteur ou de droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers. Camo-Route se dégage de toute responsabilité relativement à l'originalité du contenu et de l'information ainsi que de l'exactitude des informations en lien avec le processus de recrutement international pour les entreprises du transport routier.*

Le processus d'accompagnement proposé dans ces pages, **destiné aux entreprises du transport routier** désirant recruter des talents à l'international, explique et détaille les différentes étapes à franchir afin de **les outiller dans leurs démarches de recrutement.**

## IMPORTANT



Les informations comprises dans ces pages ne constituent d'aucune façon une opinion juridique sur les situations particulières et spécifiques à chaque entreprise de l'industrie du transport routier. Elles visent plutôt à offrir des renseignements généraux en matière de recrutement, de démarches d'immigration et de rétention de TET. Ces renseignements pourraient ne plus être valides au moment où vous les consulterez. Il est donc important de toujours vous référer aux différents sites Web des instances gouvernementales, institutions ou organismes concernés pour confirmer et obtenir les renseignements les plus à jour.

De manière plus précise, ce processus de recrutement international pour entreprises du transport routier comprend des informations touchant des notions juridiques et administratives se rapportant au droit de l'immigration. Vous ne devez d'aucune façon vous fier uniquement sur ces renseignements pour rédiger et soumettre une demande ou pour conseiller quiconque sur les demandes d'immigration pouvant être entreprises auprès d'IRCC, d'EDSC ou du MIFI. Nous vous recommandons de consulter un ou une spécialiste en droit de l'immigration apte à vous représenter et à vous conseiller sur les différentes démarches d'immigration possibles.

# ATTIRER ET RECRUTER À L'INTERNATIONAL

Entamer le processus de recrutement international est une décision importante qui nécessite une analyse de l'aspect humain à travers cette démarche. En effet, la prise de décision ne doit pas seulement être basée sur l'embauche de compétences professionnelles répondant aux besoins de l'entreprise. Elle doit aussi considérer la personne immigrante qui obtiendra un poste au sein de l'organisation et, souvent, la famille qui l'accompagne. Pour ces personnes, l'emploi s'inscrit dans un cadre bien plus grand que le travail, celui d'un projet de vie.

Recruter de nouveaux talents provenant de l'international nécessite plusieurs étapes. Communiquer adéquatement votre culture organisationnelle vous permettra d'augmenter vos chances de recevoir des candidatures de qualité.

## 1. L'OFFRE D'EMPLOI

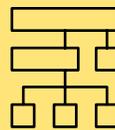
Au moment de rédiger une offre d'emploi, il est conseillé de définir clairement les conditions essentielles demandées dans le cadre du poste à pourvoir, par exemple :



LES COMPÉTENCES  
LINGUISTIQUES



LES FONCTIONS



LES RESPONSABILITÉS



TOUTES AUTRES EXIGENCES  
NÉCESSAIRES ET ESSENTIELLES  
POUR L'ENTRÉE EN POSTE

Assurez-vous que votre site Internet et vos réseaux sociaux reflètent bien l'image de votre entreprise. La personne recrutée aura ainsi une bonne idée de ce à quoi ressemblera son nouveau milieu de travail, qui est peut-être très différent de ce qu'elle a connu jusqu'à présent.

### EXEMPLES:

- Insérez des photos de la flotte d'autobus ou de camions et des équipements qui seront utilisés dans le cadre du travail
- Donnez des exemples concrets (images, vidéos ou témoignages de membres du personnel actifs) qui démontrent l'environnement de travail et la culture organisationnelle de votre entreprise
- Faites mention de ce qui est offert à votre équipe, en plus du salaire (activités, concours, tenue d'événements, etc.)

En procédant ainsi, vous augmenterez vos chances de recevoir de l'intérêt quant à votre offre d'emploi.

## 2. ANALYSE D'UN CV



L'analyse d'un curriculum vitae (CV) est un moment crucial dans le processus de sélection. Les normes de rédaction d'un CV et d'une lettre de présentation peuvent différer selon les pays. Le vocabulaire technique peut également comporter des variations. Ces différences exigent de bien comprendre ce qui est communiqué et de potentiellement effectuer des recherches afin de comprendre la compétence qui est présentée.

### EXEMPLE :

La notion de référence d'emploi n'existe pas dans certains pays. Ces informations pourraient donc être absentes de certains CV.

## 3. L'ENTREVUE DE SÉLECTION

Dans un contexte de recrutement international, les entrevues de sélection en mode virtuel seront probablement nécessaires. Les étapes du processus de sélection doivent être clairement expliquées en amont à la personne recrutée.

### EXEMPLE :

Une entreprise peut demander une vidéo sur la réalisation d'une tâche au travail pour évaluer les compétences.

Il est recommandé d'effectuer plusieurs validations puisque certaines informations ou étapes pourraient ne pas avoir été comprises par la personne immigrante. Lors des entrevues de sélection, le personnel affecté au recrutement devra être en mesure d'adapter ses questions et certains termes utilisés au besoin afin de s'assurer d'être bien compris.

En tant qu'entreprise en processus de recrutement, vous devez être en mesure de trouver les équivalences des termes afin d'assurer une bonne communication avec vos candidat-es et mieux susciter leur intérêt. Par exemple, si votre entreprise accorde des avantages sociaux, assurez-vous qu'ils sont compris par tous. Parler de REER collectif nécessitera sûrement une explication.

### COMMUNICATION CULTURELLE

La base d'une bonne communication culturelle est de s'assurer que toutes les parties engagées se comprennent bien. Être en mesure de répondre aux questions suivantes est fondamental : « Est-ce que je me fais bien comprendre? », « Est-ce que la réponse a du sens, en fonction de la question posée? » Même si les pays ciblés sont francophones, la « langue de travail » n'est pas nécessairement la même. Un mot français peut être identique, mais ne pas avoir le même sens premier (Ex. : « Sais-tu chauffer? » peut être compris comme « chauffer un moteur » et non « conduire un véhicule »).

### COMMUNICATION NON VERBALE

La communication non verbale, qui évolue avec la culture d'un pays et ses normes sociales, peut être la source de biais culturels. Ainsi, le comportement d'une personne immigrante pourrait être mal interprété et donc, par conséquent, fausser les perceptions à son sujet. Par exemple, dans certaines cultures, regarder une personne dans les yeux est considéré comme une forme d'insolence. Au Québec, c'est plutôt un signe d'honnêteté et de sincérité. La gestuelle également peut avoir différents messages de communication.



**BON À  
SAVOIR**

 **POUR ALLER  
PLUS LOIN**

Pour consulter l'outil d'accompagnement aux bonnes pratiques en gestion de la diversité culturelle de Camo-Route, visitez le site [ici](#).

Pour en savoir davantage sur les ressources humaines, visitez le site [ici](#).

Pour en savoir davantage sur le recrutement international : une solution aux besoins des employeurs du Québec, visitez le site [ici](#).

# COMPRENDRE LES DÉMARCHES D'IMMIGRATION

En plus de valider les compétences professionnelles et l'expérience de la personne recrutée, vous devrez entamer les démarches d'immigration afin qu'elle puisse voyager au Canada et venir y séjourner à titre de travailleuse étrangère temporaire (TET). En effet, cette personne doit détenir un permis de travail (PT) valide afin de pouvoir travailler légalement au sein de votre entreprise.

Avant de vous lancer dans de telles démarches, assurez-vous d'avoir une bonne compréhension :

- Des grandes étapes du processus d'immigration qui s'appliquent à votre situation
- Des différents documents que vous et la personne immigrante devrez obtenir
- Des considérations générales en lien avec l'embauche de TET

## COMPRENDRE LA DÉFINITION DU TRAVAIL AU CANADA

Tout d'abord, la définition du travail suivant la réglementation en immigration est bien plus large que la simple notion du versement d'un salaire pour une prestation de travail rendue. En effet, le « travail », en immigration, est défini comme une activité qui donne lieu au paiement d'un salaire ou d'une commission, ou qui est en concurrence directe avec les activités des citoyen·nes canadien·nes ou des résident·es permanent·es sur le marché du travail. Ainsi, les activités d'une personne qui ne reçoit aucun salaire, mais qui occupe un poste qu'un·e citoyen·ne canadien·ne ou résident·e permanent·e serait prêt·e à pourvoir, sont considérées comme des activités de travail

au Canada. Elles nécessitent donc un permis de travail. À titre d'exemple, pensons à la situation d'une personne venant effectuer un stage non rémunéré au Canada.

Il est important de rappeler qu'il est illégal d'embaucher une personne issue de l'étranger qui n'est pas autorisée à travailler légalement au Canada. En ce sens, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'elle détient toutes les autorisations nécessaires pour séjourner temporairement au Canada et y occuper un emploi.



De manière générale, voici les autorisations devant être obtenues :

### PERMIS DE TRAVAIL (PT)

Il s'agit d'un document délivré par IRCC qui autorise une personne à travailler légalement au Canada et qui précise les conditions à respecter durant un séjour temporaire en sol canadien. Dans la grande majorité des cas, un PT sera fermé, c'est-à-dire qu'il sera restreint à un poste, à un lieu d'emploi et à une entreprise précise. Dans quelques cas, plutôt rares, un PT peut être ouvert, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de restrictions quant aux conditions précédentes. Prendre note que pour les fins du présent processus de recrutement, les explications qui suivent ne concernent pas le PT ouvert compte tenu de son caractère exceptionnel.

### AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (AVE) OU VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE (VRT)

Selon le pays de nationalité de la personne, l'une ou l'autre de ces autorisations lui sera délivrée. Ces autorisations permettent de prendre l'avion à destination du Canada et de demander à être admis·e sur le territoire. L'AVE ou le VRT est généralement émis automatiquement lors de l'approbation de la demande d'un PT, avant l'arrivée au Canada.

Découvrez [ici](#) si une AVE ou un VRT est requis pour voyager au Canada, selon le pays de provenance.

# INSTANCES GOUVERNEMENTALES

Voici un tableau **résumant** les différentes instances gouvernementales et **leur rôle** respectif **dans l'obtention des différentes autorisations pour travailler au Canada.**

	INSTANCES	RÔLE
 GOUVERNEMENT DU CANADA	<b>EDSC / Service Canada</b>	Assure le traitement d'une demande d'EIMT en analysant les impacts d'une embauche sur le marché du travail. Assure en partie les inspections de conformité des entreprises quant au respect de leurs obligations découlant de l'embauche de personnes immigrantes suivant les différents programmes d'immigration.
	<b>IRCC</b>	Assure le traitement d'une demande de PT en évaluant l'admissibilité d'une personne immigrante à séjourner temporairement au Canada.
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	<b>MIFI</b>	Assure le traitement d'une demande de CAQ en analysant le niveau de compétence et de qualification d'une personne immigrante pour le poste à pourvoir tout en s'assurant qu'elle bénéficiera des conditions de travail jugées suffisantes en lien avec le marché de l'emploi québécois.
	<b>CNESST</b>	Assure la promotion des droits et des obligations en matière de travail et en garantit le respect et ce, tant auprès du personnel que de la direction des entreprises du Québec.

# PROGRAMMES D'IMMIGRATION TEMPORAIRE AU QUÉBEC

Afin qu'une personne immigrante obtienne un PT et ait le droit d'occuper un emploi au sein de votre entreprise, vous devez, sauf exception, vous impliquer de manière proactive dans ses démarches d'immigration.



De manière générale, puisque vous désirez pourvoir des postes dans l'industrie du transport, vous devez probablement vous prévaloir du PTET, ce qui implique que vous devez, dans un premier temps, obtenir une EIMT et un CAQ en faveur de la personne recrutée afin qu'elle puisse, dans un second temps, présenter sa demande de permis de travail auprès d'IRCC.

Le PTET a pour objectif premier de permettre l'embauche de talents étrangers afin de remédier à des enjeux de manque de main-d'œuvre et de compétences, lorsqu'aucun-e citoyen-ne canadien-ne ou résident-e permanent-e n'est disponible pour occuper le poste.

Le profil d'une personne recrutée peut ouvrir la porte à l'utilisation d'un autre programme que le PTET pour obtenir un PT. En effet, le programme de mobilité internationale (PMI) permet d'obtenir un PT sans devoir passer par l'obtention d'une EIMT et d'un CAQ, et peut donc s'avérer avantageux lorsqu'une personne est admissible. Une analyse, au cas par cas, est nécessaire afin de cibler quel programme est le plus intéressant dans les circonstances.

## EXEMPLE :

Vous pourriez envisager la venue d'un-e candidat-e suivant le programme Expérience Internationale Canada (EIC), sous le PMI. Il s'agit d'un programme destiné aux personnes âgées habituellement de moins de 35 ans provenant de certains pays comme la France, la Belgique et l'Espagne et qui désirent acquérir une expérience de travail et de voyage au Canada. Ce programme ouvre et ferme chaque année. Les conditions d'admissibilité à ce programme varient selon le pays de nationalité.

*Découvrez-en plus sur le programme EIC [ici](#).*

Prendre note que pour les fins du présent processus de recrutement international, l'analyse est concentrée sur le PTET puisqu'il s'agit du programme qui devra être utilisé dans la grande majorité des cas.



## BON À SAVOIR

Apprenez-en davantage sur la différence entre les deux programmes d'immigration temporaire [ici](#).

Nous vous invitons à consulter des spécialistes en immigration pour vous aider à cibler le programme d'immigration le plus adapté à la situation de la personne que vous souhaitez recruter et qui vous permettra d'anticiper son arrivée au Canada dans les meilleurs délais.

# ÉTAPES DE L'OBTENTION DU PERMIS DE TRAVAIL AVEC UNE EIMT ET UN CAQ

Au moment d'accompagner une personne dans ses démarches d'immigration sous le PTET, voici les étapes que vous devez également suivre.

## **1. Déterminer le type de demande d'EIMT à présenter, selon :**

- [Le salaire offert](#)
- [Le poste occupé](#)

## **2. Rédiger et obtenir une EIMT positive et un CAQ**

- [Demande d'EIMT auprès d'EDSC](#)
- [Demande d'un CAQ auprès du MIFI](#)

## **3. Obtenir un PT et toutes autres autorisations nécessaires à l'arrivée au Canada**

## **4. Obtenir des autorisations pour les membres de la famille**

## ÉTAPE 1 : TYPES DE DEMANDE D'EIMT À PRÉSENTER

Avant de commencer la rédaction des demandes, vous devez déterminer quel type de demande d'EIMT vous pourrez présenter auprès d'EDSC. La catégorie de poste à combler ainsi que le salaire offert déterminent habituellement le type de demande d'EIMT à présenter.

### 1.1 SALAIRE OFFERT

Le salaire offert déterminera si vous devez présenter une demande d'EIMT en vertu des exigences pour un **poste à haut salaire** (égal ou supérieur à 26 \$/h) ou un **poste à bas salaire** (égal ou inférieur à 26 \$/h). Le salaire horaire médian pour la province du Québec, est en ce moment, de **26 \$/h**. Consultez le salaire horaire médian selon la province ou le territoire [ici](#).

Une demande d'EIMT pour un **poste à haut salaire** comporte ses propres exigences. Consultez les exigences d'une EIMT pour un **poste à haut salaire** [ici](#)

Une demande d'EIMT pour un **poste à bas salaire** elle aussi des exigences propres incluant, entre autres, l'obligation, de la part de l'entreprise :

1. d'assumer les frais liés au transport du pays de résidence étranger jusqu'au lieu de travail au début de l'emploi et, inversement, à la fin de l'emploi;
2. de s'assurer que la personne recrutée ait un logement convenable et abordable;
3. de respecter la limite de **poste à bas salaire** applicable à votre industrie.

Consultez les exigences d'une EIMT pour un **poste à bas salaire** [ici](#).

## 1.2 POSTE OCCUPÉ

Vous devez ensuite déterminer à quelle classification nationale des professions (CNP) correspond le poste que vous entendez offrir. Pour ce faire, consultez le site Web de la CNP, [ici](#).

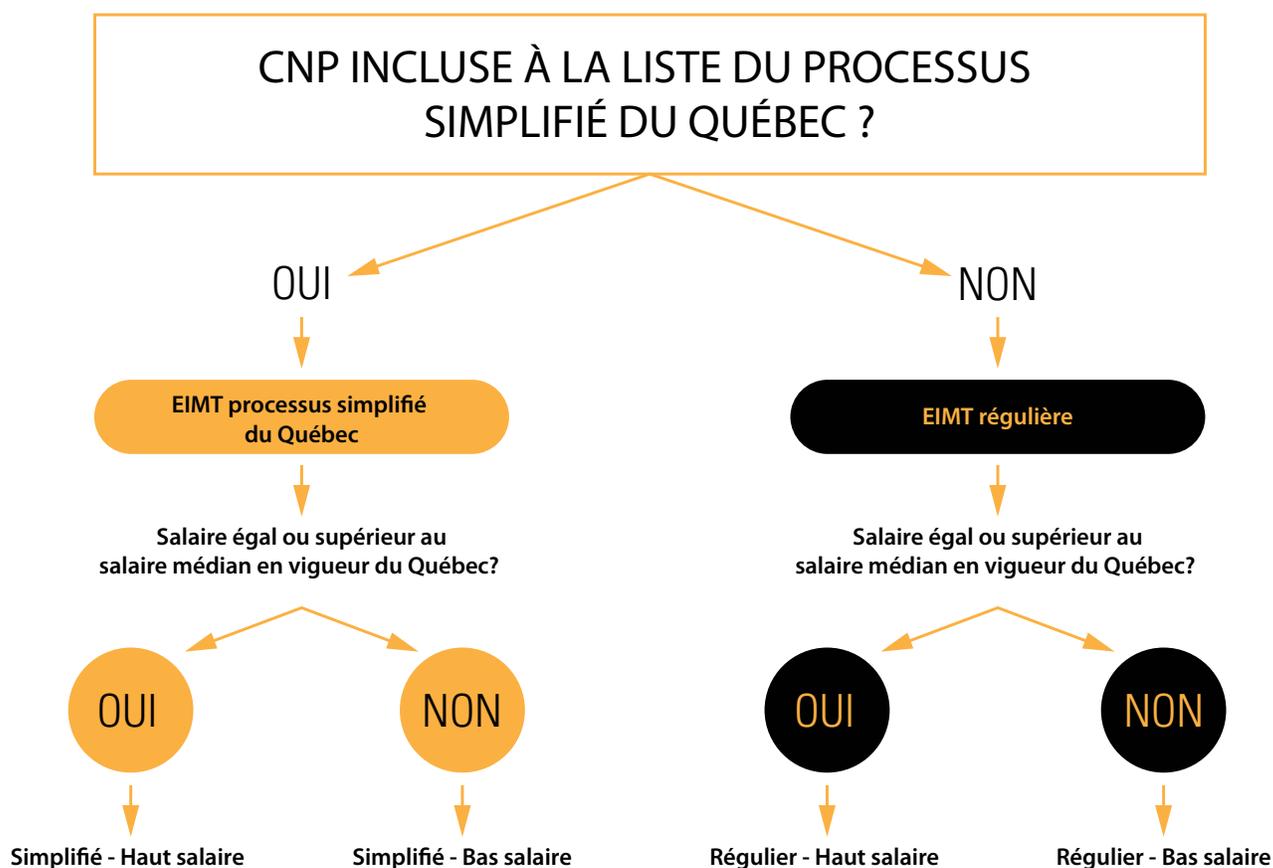
L'EIMT qu'une entreprise doit habituellement présenter auprès d'EDSC est celle dite « **régulière** ». Avant de soumettre une demande, l'EIMT régulière exige de fournir des efforts de recrutement et d'affichage suivant les exigences spécifiques annoncées par EDSC pour le poste que vous prévoyez offrir. Vous devez ensuite soumettre des preuves de ces démarches dans le cadre de votre demande d'EIMT. Ainsi, l'EIMT régulière peut être envisagée pour tout type de professions annoncées dans la CNP.

Consultez les efforts de recrutement à effectuer pour un **poste à haut salaire** [ici](#).

Consultez les efforts de recrutement à effectuer pour un **poste à bas salaire** [ici](#).

Toutefois, vous pourriez déposer plutôt une demande d'EIMT sous le processus **simplifié** du Québec. EDSC et le MIFI conviennent annuellement d'une liste de professions suivant la CNP pour lesquelles un besoin de main-d'œuvre a été observé de manière significative dans les différentes régions de la province du Québec. Si le poste que vous désirez pourvoir correspond à l'une des professions de cette liste, alors vous n'avez pas à fournir de preuves d'efforts de recrutement dans le cadre de votre demande d'EIMT. Vous devez néanmoins faire de votre mieux pour recruter des citoyen·nes canadien·nes ou des résident·es permanent·es avant d'offrir le poste à une personne recrutée à l'étranger. Vous devez également en faire état dans le cadre de votre demande d'EIMT.

Consultez la liste en vigueur des professions admissibles au processus simplifié du Québec [ici](#).



## ÉTAPE 2 : RÉDIGER ET OBTENIR UNE EIMT POSITIVE ET UN CAQ

Pour la province du Québec, l'EIMT de l'embauche d'une personne recrutée à l'étranger est effectuée de manière conjointe par le gouvernement du Canada (EDSC) et le gouvernement du Québec (MIFI). À la suite de cette évaluation conjointe, EDSC délivrera une EIMT positive et le MIFI, un CAQ en faveur de la personne à embaucher. Les demandes d'EIMT et de CAQ doivent sans faute être soumises simultanément aux deux ministères afin qu'elles puissent faire l'objet d'un traitement complet.

### 2.1 DEMANDE D'EIMT AUPRÈS D'EDSC

Dans le cadre du traitement de la demande d'EIMT, EDSC est responsable d'évaluer les impacts d'une embauche à l'étranger sur le marché du travail et de s'assurer que cela ne nuira pas à la possibilité pour des citoyen-nés canadien-nés ou des résident-es permanent-es d'occuper un tel poste.

La demande d'EIMT doit être rédigée et soumise en ligne sur le Portail d'EIMT accessible via le portail Guichet-Emplois de votre entreprise. Pour soumettre une demande, cliquez [ici](#).



Pour en connaître davantage sur les procédures à suivre pour soumettre une demande d'EIMT pour:

- Un poste à bas salaire, consultez le site [ici](#).
- Un poste à haut salaire, consultez le site [ici](#).

### 2.2 DEMANDE DE CAQ AUPRÈS DU MIFI

Dans le cadre du traitement de la demande de CAQ pour autoriser le travail temporaire, le MIFI est responsable d'évaluer si la personne recrutée se conforme aux exigences du poste offert. Le MIFI s'assure également que les conditions d'emploi répondent bien aux exigences minimales pour la province du Québec, qu'il s'agisse de normes applicables du travail ou encore de tendances récentes en matière de salaire habituellement offert dans une profession similaire.

L'ensemble de la demande devra être soumise en format papier, par la poste, au MIFI.



Pour en connaître davantage sur la marche à suivre pour soumettre une telle demande, consultez le site [ici](#).

Pour **rédiger et préparer ces deux demandes**, vous devez prendre en considération plusieurs éléments, notamment :

#### EXIGENCES DU POSTE ET NIVEAU SUFFISANT DE COMPÉTENCES

La personne recrutée doit répondre aux exigences de votre poste, suivant vos propres exigences de niveau de formation et de compétences pour occuper cet emploi au sein de votre entreprise, en plus de rencontrer celles annoncées dans la CNP. Pour ce faire, elle doit fournir une copie de son CV, de ses diplômes et des attestations d'emploi qui démontrent son niveau de compétence et d'expérience.

#### SALAIRE

Le salaire offert doit être conforme à celui généralement offert aux citoyen·nes canadien·nes et résident·es permanent·es travaillant dans la même catégorie d'emploi et pour le même niveau d'expérience. Pour déterminer si le salaire offert répond aux exigences de la province du Québec, consultez le site [ici](#).

#### CONTRAT DE TRAVAIL

Toute demande doit inclure un contrat de travail. Ce contrat peut être créé à partir du contrat type rendu disponible par le MIFI. Avant d'en faire l'utilisation, nous vous suggérons d'être à l'aise avec ce modèle et de vous assurer qu'il correspond à votre réalité d'embauche habituelle et aux réelles conditions d'emploi offertes. Vous pouvez consulter la version à jour du contrat de travail type [ici](#).

#### POSTE CONVENTIONNÉ

Si le poste à pourvoir est conventionné, assurez-vous d'informer EDSC et le MIFI en ajoutant cette information à vos demandes. Vous devez présenter au minimum les extraits de la convention collective qui s'appliqueront à la personne recrutée et l'échelle salariale applicable au poste. Vous devrez rémunérer cette personne suivant le taux établi par la convention collective et lui offrir les mêmes avantages sociaux que ceux prévus à cette dernière.

#### PLAN DE FORMATION

Pour certains postes dans le domaine des transports, la personne immigrante pourrait devoir effectuer des démarches supplémentaires à son arrivée afin de détenir tous les permis et certifications nécessaires pour occuper son emploi au Canada. En ce sens, il pourrait être nécessaire d'inclure à la demande d'EIMT un plan de formation en vue de l'entrée en fonction. Ce plan de formation aura notamment pour objectif de :

1. Fournir aux différents ministères concernés un échéancier des diverses étapes qui devront être réalisées afin d'obtenir les certifications et permis nécessaires à l'exercice des fonctions du poste offert.
2. Indiquer les différentes tâches de travail qui seront effectuées pendant l'accomplissement de ces étapes de formation et advenant que la personne immigrante ne puisse pas exercer l'ensemble de ses tâches de travail usuelles avant de recevoir les certifications et permis nécessaires.



## BON À SAVOIR

Les délais de traitement pour cette étape sont très variables. Il faut habituellement prévoir un à quatre mois de délai de traitement pour l'EIMT et le CAQ, en fonction du moment où les demandes sont soumises dans l'année.

Il n'y a pas d'outils précis permettant de connaître les délais avec exactitude.

Vous pouvez questionner les spécialistes en immigration, responsables de votre dossier, sur les délais approximatifs actuellement en vigueur et qui pourraient être anticipés au jour où vous entendez soumettre les demandes aux différents ministères.

## ÉTAPE 3 : OBTENIR UN PERMIS DE TRAVAIL ET LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES À L'ARRIVÉE AU CANADA

Une fois l'EIMT positive et le CAQ délivrés, la personne immigrante doit ensuite présenter une demande de PT auprès d'IRCC.

De manière générale, la demande de PT est soumise en ligne via le portail **MonCIC** et présentée alors que le/la candidat-e se trouve à l'extérieur du Canada.



Pour en connaître davantage sur les démarches pour présenter une demande de permis de travail, consultez le site [ici](#).

Une fois sa demande traitée et approuvée par IRCC, la personne immigrante reçoit une lettre d'introduction l'invitant à voyager au Canada et un numéro valide d'AVE ou un VRT apposé à son passeport. Elle peut alors confirmer ses plans de voyage et son arrivée au Canada. Son permis de travail original lui sera délivré à son admission sur le territoire.

Selon son pays de nationalité et sa situation particulière, la personne recrutée pourrait présenter sa demande de PT directement à son arrivée à un point d'entrée terrestre ou à l'aéroport. Cela vise habituellement les personnes dispensées du VRT pour voyager à destination du Canada. Cette alternative permet ainsi d'éviter les délais de traitement d'une demande de PT soumise en ligne. Avant d'envisager une telle option, il est fortement recommandé d'obtenir l'aide de spécialistes pour vous assurer que cela est envisageable dans les circonstances particulières et que cette procédure ne comporte aucun risque pour la personne immigrante.

## ÉTAPE 4 : OBTENIR DES AUTORISATIONS POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE

Informez-vous, auprès de votre candidat-e, sur les membres de la famille qui souhaitent l'accompagner. L'époux/se ou le ou la conjoint-e de fait et les enfants âgés de moins de 22 ans pourraient être éligibles à l'accompagner au Canada durant son séjour.

IRCC désigne ces personnes comme des personnes à charge du candidat ou de la candidate. Les personnes à charge doivent, elles aussi, obtenir les autorisations nécessaires en immigration pour séjourner temporairement et accompagner la personne recrutée au Canada.

Les demandes d'autorisations pour les personnes à charge varient selon les activités que chacun des membres de la famille entend faire au Canada.

## EXEMPLES :

L'époux/se ou le ou la conjoint-e de fait pourrait présenter une demande afin d'obtenir un permis de travail ouvert si la personne recrutée occupe un emploi de catégorie FEER 0, 1, 2 ou 3 suivant la CNP et que son permis de travail est d'une durée d'au moins six mois au jour où la demande en faveur de la personne recrutée est présentée.

L'enfant qui, pour sa part, entend compléter un programme d'études postsecondaires doit obligatoirement obtenir un CAQ pour les études et un permis d'études avant son arrivée au Canada pour y étudier légalement. L'enfant de 17 ans et moins qui fréquente l'école primaire ou secondaire pourrait, dans certains cas et suivant sa nationalité, être exempté-e du permis d'études et aller à l'école en ne possédant qu'un statut de visiteur/se temporaire.

Depuis le 30 janvier 2023 et pour les deux années qui suivent, l'époux/se ou le ou la conjoint-e de fait et les enfants à charge en âge de travailler qui accompagnent un travailleur étranger ou une travailleuse étrangère temporaire au Canada pourraient être admissibles à un permis de travail ouvert, peu importe le niveau de compétence d'emploi (FEER 0 à 5) du TET, à l'exception des TET ayant obtenu une EIMT dans le volet des postes à bas salaire du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et le volet agricole du PTET.



Pour déterminer si l'époux/se ou le ou la conjoint-e de fait peut travailler au Canada, consultez le site [\*\*ici\*\*](#).

Pour déterminer si l'enfant a besoin d'un permis d'études pour accompagner le/la candidat-e au Canada, consultez le site [\*\*ici\*\*](#).

# FRAIS ET DÉLAIS DE TRAITEMENT

Il est important de toujours vous référer aux différents sites Internet des instances gouvernementales, institutions et organismes concernés pour confirmer et obtenir les renseignements et tarifications les plus à jour.

Voici un aperçu des frais et des délais de traitement pour un processus suivant le PTET :

	TYPE DE DEMANDE	FRAIS DÉTAILLÉS	DÉLAIS DE TRAITEMENT
ÉTAPE 1	EIMT*	1 000 \$	Les délais de traitement varient en cours d'année, suivant le niveau d'occupation d'EDSC et du MIFI.
	Validation d'une offre d'emploi temporaire*	216 \$	
	CAQ	216 \$	
ÉTAPE 2	PTF pour le ou la candidat-e	155 \$	Les délais de traitement varient selon le lieu de dépôt de la demande. Pour avoir une estimation des délais de traitement d'IRCC, consultez le site <a href="#">ici</a> .
	PTO pour l'époux/se ou le ou la conjoint-e de fait qui accompagne	255 \$	
	Enfant à charge qui accompagne à titre de visiteur/se	100 \$	
	Collecte des données biométriques	85 \$ Tarif pour une unité familiale : 170 \$	
<b>FRAIS TOTAUX POUVANT ÊTRE ANTICIPÉS</b>			
	<b>Pour un-e candidat-e, sans famille</b>	<b>1 672 \$</b>	
	<b>Pour un-e candidat-e, avec une famille (époux/se ou conjoint-e de fait et deux enfants à charge)</b>	<b>2 212 \$</b>	

Il s'agit ici des frais fixes gouvernementaux que vous devrez prendre en considération pour chaque étape. Il est possible que des frais additionnels doivent être engagés par le ou la candidat-e afin de compléter ses démarches d'immigration.

## EXEMPLES :

Lorsque le/la candidat-e doit se soumettre à un examen médical préalablement à son arrivée au Canada ou obtenir des certificats de police et effectuer la traduction de certains documents qui ne sont pas en français ou en anglais, cela engendrera des dépenses additionnelles.

\* À titre d'entreprise, sachez que vous ne pouvez pas facturer ou recouvrer les frais de traitement gouvernementaux et les frais liés au recrutement du TET, directement ou indirectement, par exemple, en faisant appel aux services d'un ou d'une recruteur/se. Les frais de recrutement comprennent notamment les coûts pour avoir recours à une tierce personne et les frais d'affichage de poste.



## BON À SAVOIR

À titre d'entreprise, vous devez prendre en considération les frais annexes que devra supporter la personne recrutée, comme les frais de transport des accompagnant-es et des frais de déménagement et d'installation,.

# CONDUIRE AU QUÉBEC

## PRÉPARER L'ARRIVÉE

Une bonne planification peut faciliter de manière significative le processus d'arrivée au Canada d'une personne recrutée en lui évitant des démarches et déplacements inutiles et coûteux en temps, en argent et en ressources.

Voici des éléments clés auxquels vous devez penser :

1. Constituez un dossier regroupant tous les documents requis provenant du pays d'origine
2. Préparez le dossier d'assurance (pour un poste en conduite)
3. Mettez en place le processus de formation et les documents nécessaires
4. Préparez le dossier pour l'obtention du permis de conduire nécessaire au poste visé par l'embauche



### DOCUMENTS ORIGINAUX GÉNÉRALEMENT REQUIS À LA SAAQ

- 1 PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER
- 2 PREUVE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE OU DE DROIT DE SÉJOUR AU CANADA (EX. : PERMIS DE TRAVAIL)
- 3 PREUVE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC (EX. : CAQ OU DOCUMENT AVEC UNE ADRESSE DE RÉSIDENCE AU QUÉBEC)
- 4 TRADUCTION OFFICIELLE DU PERMIS DE CONDUIRE S'IL EST RÉDIGÉ DANS UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS

#### NOTES:

D'autres documents sont aussi exigés selon l'origine du permis échangé et pour l'ajout d'une autre classe après l'échange. Vérifiez l'admissibilité à l'échange de permis de la personne que vous embauchez et les documents requis auprès de la SAAQ [ici](#).

Pour être reconnus aux fins de l'échange, les documents présentés doivent être authentiques et valides.



## PRÉPARATION DU DOSSIER POUR L'OBTENTION DES PERMIS DE CONDUIRE

Le processus d'échange implique nécessairement un délai variable selon la planification et la préparation faites au préalable. En appliquant les consignes suivantes, le délai d'échange ou d'obtention d'un permis de classe 5 (ou de l'ajout de classes) peut être diminué de façon significative.

Avant que la personne recrutée ne quitte son pays d'origine, assurez-vous qu'elle détient tous les bons documents en sa possession. Lorsque la date d'arrivée au Québec est connue, il est suggéré de :

- 1 Planifier, avec elle, le premier rendez-vous à la SAAQ pour vérifier son admissibilité au permis du Québec, et au besoin, s'informer si elle pourra réaliser son examen théorique (classe 5) au même moment.
- 2 Prendre un rendez-vous avec un médecin pour remplir le rapport médical (M-28), en préparation du processus d'accès graduel pour l'ajout d'une des classes 1 à 4. Pour accéder au rapport médical (M-28), cliquez [ici](#).
- 3 Aider la personne recrutée à se préparer adéquatement à conduire de façon sécuritaire sur les routes du Québec et aux examens de la SAAQ.

POUR **DES RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS** CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE ET POUR **VÉRIFIER UNE ADMISSIBILITÉ**, VISITEZ LE SITE WEB DE LA SAAQ, [ICI](#).

### NOTES:

Pour les permis de travail d'une durée de plus de six mois, il faut choisir « Nouveau résident du Québec afin de vous y établir » \*

\* **Non résident pour la SAAQ** : personne issue de l'étranger avec un permis de travail d'une durée de six mois ou moins. Ex. : permis de travail. Aucun échange de permis de classe 5 possible. **Nouveau résident (pour la SAAQ)** : personne issue de l'étranger avec un permis de travail d'une durée de plus de six mois (Ex. : permis de travail). Échange du permis de classe 5, le plus tôt possible.

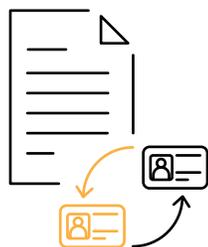


**BON À  
SAVOIR**

La reconnaissance par la SAAQ du permis de conduire du pays d'origine est une étape cruciale pour le dossier d'assurance. Elle confirme que les aptitudes et les compétences ont été validées par les autorités.

Pour des renseignements additionnels, consultez votre courtier d'assurances.

# ÉCHANGE DES PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGERS



## RÈGLES GÉNÉRALES POUR L'ÉCHANGE DES PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGERS

Les règles d'échange d'un permis de conduire au Québec comportent des particularités qui varient selon le lieu de délivrance du permis échangé. Cette section présente les grands principes d'échange selon les lieux de provenance habituels des nouveaux talents étrangers.

Ce que vous devez savoir concernant l'échange des permis de conduire étrangers (autres que ceux délivrés au Canada) contre un permis du Québec :

1. Sauf pour les permis émis aux États-Unis, seules les classes autorisant la conduite d'un véhicule de promenade (classes 5) ou d'une motocyclette (classe 6) peuvent être échangées.
2. Pour les titulaires de permis émis ailleurs qu'aux États-Unis, après avoir obtenu un permis de classe 5, le processus d'accès graduel complet est exigé pour l'ajout des classes 1, 2 ou 3 autorisant la conduite d'un véhicule lourd.
3. L'échange d'un permis prend en compte l'expérience de conduite acquise d'un-e conducteur/rice.
4. L'époux/se, le ou la conjoint-e de fait et les enfants à charge qui accompagnent une personne recrutée réputée nouvelle résidente et qui ont aussi le droit de séjourner au Canada pendant plus de six mois, peuvent aussi être admissibles à l'échange et à l'obtention d'un permis de conduire du Québec.

PAYS D'ORIGINE	OBTENTION DE LA CLASSE 5	OBTENTION DES CLASSES 1 À 3
ÉTATS-UNIS	<p>Échange du permis (sans examen), en rapatriant l'expérience de conduite du pays d'origine.</p> <p><b><u>Permis de conduire canadien ou étranger - SAAQ (gouv.qc.ca)</u></b></p>	<p>Peuvent être échangées sur réussite des examens de la SAAQ*. La présentation d'un dossier de conduite et d'un rapport médical conforme est aussi requise au préalable. (La période d'apprentissage est non requise).</p> <p><b><u>Permis de conduire véhicule lourd (classes 1, 2 et 3) - SAAQ (gouv.qc.ca)</u></b></p>
PAYS AVEC ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ <sup>1</sup>	<p>Échange du permis (sans examen) en rapatriant un maximum de 36 mois d'expérience de conduite du pays d'origine.</p> <p><b><u>Permis de conduire canadien ou étranger - SAAQ (gouv.qc.ca)</u></b></p>	<p>Les classes 1 à 3 : aucun échange possible. Le processus d'accès graduel complet pour la classe désirée est requis, incluant la période d'apprentissage.</p> <p><b><u>Permis de conduire véhicule lourd (classes 1, 2 et 3) - SAAQ (gouv.qc.ca)</u></b></p>
PAYS SANS ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ AVEC LA SAAQ	<p>La classe 5 peut être échangée sur réussite des examens de la SAAQ* en rapatriant un maximum de 36 mois d'expérience de conduite du pays d'origine.</p> <p><b><u>Permis de conduire canadien ou étranger - SAAQ (gouv.qc.ca)</u></b></p>	<p>Les classes 1 à 3 : aucun échange possible. Le processus d'accès graduel complet pour la classe désirée est requis, incluant la période d'apprentissage.</p> <p><b><u>Permis de conduire véhicule lourd (classes 1, 2 et 3) - SAAQ (gouv.qc.ca)</u></b></p>

<sup>1</sup> Allemagne; Autriche; Belgique; France; Grande-Bretagne (Angleterre, Pays de Galles et Écosse); île de Man; Irlande du Nord; Japon; Pays-Bas (Hollande et Antilles néerlandaises (Saint-Martin, Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba et Saint-Eustache); République de Corée (Corée du Sud); Suisse; Taïwan

\* Examen théorique et pratique



## BON À SAVOIR

**Classes 1 et 2 :** La participation à un programme de formation en conduite du MÉES peut réduire la période d'apprentissage avant l'obtention de la classe. Vous trouverez l'information dans la section Formation du présent document.

# ÉCHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE DE CLASSE 5



La personne recrutée à l'étranger qui arrive au Québec avec un permis de travail d'une durée de plus de six mois et un lien d'établissement au Québec est réputée nouvelle résidente dans la province. Son nouveau statut et son lien d'établissement à long terme impliquent des droits et des obligations particuliers :

1. La personne doit échanger son permis de conduire le plus tôt possible
2. Toutefois, à son arrivée et pour une période de six mois maximum, cette personne est autorisée à conduire uniquement un véhicule de promenade (classe 5) avec son permis de conduire étranger, à condition :
  - I. Que ce permis soit valide
  - II. Qu'il autorise la conduite d'un véhicule de promenade
  - III. De respecter les conditions spécifiées sur ce permis
3. Le processus d'échange prend en compte l'expérience acquise avec la classe du permis étranger équivalente à la classe 5. Ainsi, une expérience acquise :
  - I. **inférieure à 12 mois** : aucun échange de permis. Tout le processus d'accès graduel incluant la formation sera exigé
  - II. **de 12 à 24 mois** : un permis probatoire de classe 5 sera délivré
  - III. **supérieure à 24 mois** : un permis de conduire de classe 5 sera délivré
4. Seuls les mois d'expérience, acquis avec le permis échangé équivalant à la classe 5, peuvent être consignés au dossier et sur présentation de preuve
5. Cette expérience consignée est considérée pour vérifier si la personne a l'expérience suffisante pour être admissible au processus d'accès graduel pour l'ajout d'une classe 1, 2, 3 ou 4 une fois qu'elle aura obtenu son permis de classe 5

Au-delà de la période de six mois suivant l'arrivée de la personne, son permis étranger ne l'autorise plus à conduire un véhicule de promenade. Elle doit avoir un permis du Québec pour le faire.

Si le permis d'origine est rédigé dans une autre langue que le français ou l'anglais, il est recommandé de se procurer un permis de conduire international (PCI) qui sert aussi de traduction du permis d'origine. Pour en savoir davantage, consultez le site [ici](#).

Le PCI ne peut être utilisé pour l'échange de permis, puisque certaines informations requises n'y sont pas spécifiées.

## BON À SAVOIR

**Une personne recrutée qui a son permis de travail temporaire de plus de six mois dès son arrivée au pays et qui a un lien d'établissement dans la province ne peut pas conduire un véhicule lourd.**

Elle doit d'abord échanger son permis étranger qui l'autorise à conduire une automobile contre un permis du Québec de classe 5 et avoir, ensuite, réalisé le processus pour obtenir la classe nécessaire pour conduire un véhicule lourd.

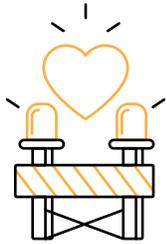
**Échanger le permis de conduire le plus tôt possible est avantageux!**

Compte tenu des délais qui peuvent varier et pour éviter de perdre le droit de conduire un véhicule au Québec : une personne avec un permis de séjour pour le travail de plus de six mois a avantage à entreprendre dès que possible les démarches pour obtenir un permis de classe 5 du Québec et, en parallèle, le processus pour obtenir la classe nécessaire pour conduire un véhicule lourd.

# CONFORMITÉ DE L'EMPLOYEUR

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

---



La personne recrutée aura besoin de connaissances et d'outils pour effectuer son travail. Les personnes les mieux informées ont les meilleures chances de prévenir les accidents.

Certaines notions de base en matière de santé et sécurité au travail (SST) doivent être connues dès l'embauche. Voici quelques exemples de sujets qui devraient être discutés :

---

### DROITS ET OBLIGATIONS

1. Travailler en sécurité
2. Respecter les règles de sécurité en vigueur
3. Refuser d'effectuer une tâche dangereuse
4. Participer à l'identification et au contrôle des risques
5. Déclarer les accidents

### JUMELAGE

1. Procéder à un jumelage avec un-e collègue d'expérience et de confiance
2. Prendre le temps nécessaire
3. Évaluer la personne recrutée de manière constructive

### RÈGLES ET PROCÉDURES

1. Présenter la politique SST et la politique contre le harcèlement
2. Expliquer la marche à suivre lors d'un accident
3. Expliquer les risques, les mesures préventives, les consignes et les règles de sécurité
4. Fournir les équipements de protection et insister sur leur port
5. Décrire les comportements à adopter sur la route
6. Présenter les personnes-ressources à l'interne

### MISE À JOUR DES FORMATIONS

1. Évaluation de la conduite
2. Heures de conduite
3. Ronde de sécurité
4. Transport de marchandises dangereuses
5. SIMDUT
6. Particularités liées à l'hiver, dont le déneigement des véhicules
7. Autres, selon les besoins (conducteur/riche de vrac, éboueur/se, gareur/se)
8. Mécanique de véhicules lourds routiers
9. Travail en hauteur (mécanique, arrimage)
10. Entrepôt et chauffeur/se-livreur/se (manutention manuelle)
11. Environnement

### COMMUNICATIONS CLAIRES ET PRÉCISES

1. Traduire la documentation et les formations, au besoin
  2. S'assurer de la compréhension de la personne recrutée
- 

L'importance accordée à la SST varie beaucoup d'une personne à l'autre. C'est pourquoi il est essentiel de s'assurer que les règles et la réglementation sont respectées.

1. Évaluer la performance
  - I. S'assurer du respect des règles de sécurité
  - II. Vérifier les comportements
2. Planifier des rencontres
  - I. Problèmes rencontrés
  - II. Rappels de messages importants



## DEVOIRS DE L'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise, vous devez faire preuve de diligence raisonnable à l'égard de la santé et de la sécurité de votre personnel. Cela est vrai dans tous les cas, mais voici quelques exemples, liés à vos **trois devoirs**, qui s'appliquent particulièrement aux personnes recrutées à l'étranger :

### 1. Votre devoir de prévoyance

Vous devez tenir compte des particularités des personnes recrutées à l'étranger (culture, langue, expérience) lors de l'identification des risques et des moyens de contrôle.

### 2. Votre devoir d'efficacité

Vous devez notamment :

- I. Vous assurer que les règles sont comprises et respectées
- II. Offrir une formation tenant compte des besoins de l'entreprise et des réalités des personnes recrutées
- III. Vérifier si elles comprennent bien et appliquent les consignes

### 3. Votre devoir d'autorité

Il est important de ne pas tolérer de comportements dangereux

## OBLIGATIONS DE CONFORMITÉ EN IMMIGRATION

En tout temps, vous devez vous acquitter de vos obligations liées à l'embauche d'une personne, notamment en respectant et en offrant les mêmes conditions d'emploi que celles annoncées et validées auprès d'EDSC, du MIFI et d'IRCC. Assurez-vous que la personne recrutée exerce des tâches qui correspondent bien à la CNP de ce poste et n'offrez aucune rémunération et condition de travail moins avantageuse.



Pour en savoir davantage sur les obligations en lien avec le PTET, consultez le site [ici](#).  
Pour plus de détails sur les obligations en lien avec le PMI, consultez le site [ici](#).

De plus, lors de l'entrée en poste de la personne recrutée, vous devez vous assurer d'effectuer certaines actions, entre autres :

1. Obtenir une copie du permis de travail pour l'inclure à son dossier
2. Pour une personne embauchée avec une EIMT et un CAQ, vous devez mettre à jour votre déclaration d'embauche de TET auprès de la CNESST, en y confirmant la date de début du contrat et sa durée.
3. Pour plus de détails sur les procédures pour faire une telle déclaration, consultez le site [ici](#).
4. Informer la personne recrutée de ses droits à titre de travailleur/se étranger/ère temporaire au Canada, en lui remettant le document informatif selon le programme par lequel cette personne a été embauchée : PTET ou PMI.



## INSPECTION

Dès la première journée de validité du permis de travail du TET et pour les six prochaines années, EDSC ou IRCC peuvent mener une inspection pour vérifier que vous vous conformez à vos obligations. La période à laquelle vous êtes sujet-te à une inspection se poursuit dans le temps lorsque le renouvellement du permis de travail du TET est obtenu. Advenant le cas où vous êtes sujet à une inspection, vous devrez collaborer et fournir les documents et les renseignements exigés. Vous devez donc conserver tous les documents en lien avec l'emploi et le recrutement d'une personne immigrante pendant six ans à compter de la date de délivrance de son permis de travail, incluant tous les documents liés aux demandes formulées auprès d'IRCC, d'EDSC et du MIFI que vous avez soumis au gouvernement pour la personne embauchée.



## RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE TRAVAIL

Assurez-vous de prendre en note la date d'expiration du permis de travail de la personne recrutée. Advenant le cas où vous désireriez assurer la prolongation de son emploi au sein de votre entreprise, il est important de commencer les démarches pour le renouvellement d'un permis de travail au moins six mois avant l'expiration du permis de travail en cours de validité.



## PASSAGE VERS LA RÉSIDENCE PERMANENTE

Il existe différentes voies d'accès à la résidence permanente selon la situation de chacun-e. Au Québec, il est important de rappeler que le gouvernement du Québec possède des pouvoirs pour sélectionner les nouveaux talents qui pourront s'établir de manière permanente dans la province. Ainsi, la personne immigrante devra habituellement présenter d'abord une demande de sélection auprès du MIFI et se voir délivrer un CSQ avant de pouvoir envisager de présenter une demande de résidence permanente auprès d'IRCC.

À titre d'entreprise, vous pourriez avoir annoncé au gouvernement votre intention d'appuyer une personne recrutée à l'étranger dans ses démarches d'immigration pour obtenir la résidence permanente dans le dépôt d'une demande d'EIMT, plus précisément dans le plan de transition. Si c'est le cas, assurez-vous de bien connaître et de respecter vos engagements..

Consultez les programmes d'immigration permanente pour les travailleurs/ses qualifié-es du Québec [ici](#).

# INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE

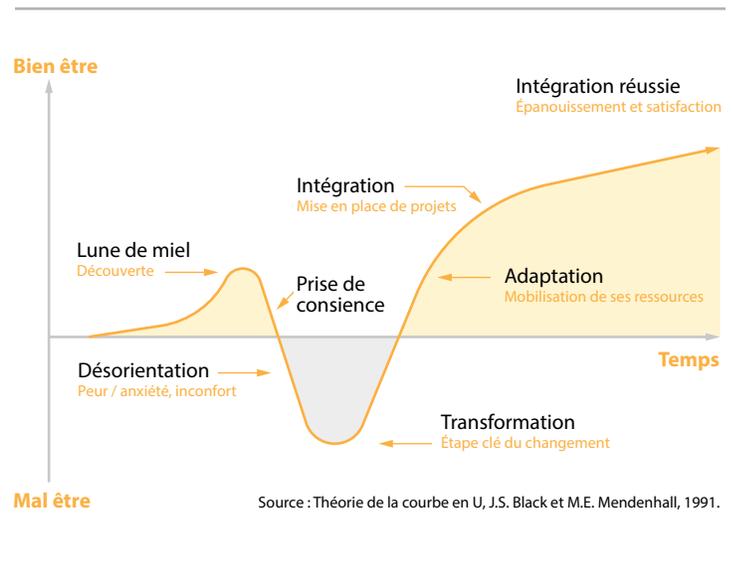
## INCLUSION SOCIALE

### LE CHOC CULTUREL

À son arrivée au Québec, la personne immigrante pourrait vivre un choc culturel lié aux changements d'environnement, tant sur le plan professionnel que personnel. Cela peut se traduire par de l'anxiété, une perte de confiance ou un sentiment d'instabilité.

Pour la personne immigrante, le choc culturel se traduit souvent par une succession d'étapes à franchir durant cette période de transition connue sous le nom de courbe d'adaptation interculturelle ou théorie de la courbe en U.

La théorie de la courbe en U est une succession de quatre étapes formant une courbe d'ajustement qui confronte le degré d'adaptation de la personne immigrante au temps passé par cette dernière dans le pays d'accueil. Le « choc culturel » est en fait une expérience transitionnelle.



### L'ACCUEIL

Au-delà de vos obligations légales, vous devez vous assurer que le milieu de travail et la société d'accueil sont prêts à faciliter l'inclusion des personnes immigrantes. Les gestionnaires comme le reste de l'équipe doivent se sentir concernés. Elles et ils doivent être formés à la communication culturelle et comprendre les différentes phases généralement vécues par les personnes immigrantes.

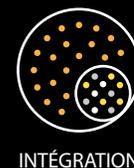
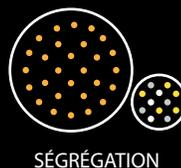
En dehors du temps de travail, les personnes immigrantes auront aussi besoin de socialiser ainsi que d'avoir des activités sportives, culturelles, etc.

Il faut viser l'inclusion plutôt que l'intégration et surtout éviter l'exclusion et la ségrégation :

- L'inclusion vise à intégrer des personnes dans un groupe au même titre que les autres
- L'intégration vise à faire entrer des personnes dans un groupe, sans toutefois les considérer au même titre que les autres
- L'exclusion vise à exclure une personne d'un groupe
- La ségrégation vise à séparer les personnes d'un groupe et à les placer en marge des autres personnes, en raison de leur groupe ethnique, par exemple

Il est pertinent de désigner une personne référente pour améliorer l'expérience d'intégration des personnes immigrantes.

 **BON À SAVOIR**



# INCLUSION RÉUSSIE

Il est important de considérer que les facteurs d'une inclusion réussie tant pour les entreprises que pour les personnes immigrantes sont souvent plus en lien avec des aspects sociaux que l'exercice même du métier.

Tout au long du processus d'inclusion, il est important de garder à l'esprit que le maintien en emploi est la conjugaison de la réussite professionnelle et du bien-être au travail.

Pour le maintien au Québec, il faut y ajouter l'inclusion sociale.

**Pour des exemples de pratiques gagnantes applicables à tous les milieux, cliquez [ici](#).**

**Services offerts par les partenaires du ministère pour soutenir et intégrer les personnes nouvellement arrivées :**

- I. Pour les services d'Immigration Québec, visitez le site [ici](#).
- II. Pour le Service d'intégration pour les personnes immigrantes, visitez le site [ici](#).



## INCLUSION PROFESSIONNELLE

---

### INCLUSION EN EMPLOI

Les étapes suivantes sont la base de la réussite de l'inclusion en emploi d'une personne immigrante. Assurez-vous de prendre le temps de compléter chacune d'entre elles de la meilleure façon possible. L'accueil devrait se faire par une personne significative de l'entreprise (ex. : personne référente), et ce, dès la descente de l'avion afin que la personne recrutée se sente immédiatement membre d'une équipe. Idéalement, cette personne référente, qui agira à titre de mentor-e, accompagnera le/la candidat-e pour les semaines et les mois à venir.

Assurez-vous d'avoir un agenda précis pour quelques semaines, c'est une façon simple de sécuriser les personnes immigrantes. Elles savent ainsi à quoi s'attendre.

#### 1. Compétences

Confirmer les connaissances par des tests, des formations et des mises en situation vous permettra de valider les besoins. À cette étape, vous pourrez adapter vos plans d'inclusion pour répondre spécifiquement aux besoins de la personne immigrante.

#### 2. Aptitudes

Dans le cas d'un ou d'une conducteur/rice de camion, l'essai routier est une étape majeure pour valider les aptitudes, mais aussi l'attitude de cette personne et ainsi déceler les besoins de formation additionnels. Un essai routier devrait minimalement avoir une durée de 90 minutes afin de permettre à la personne évaluée d'oublier qu'elle est en évaluation, ce qui permet alors de voir l'attitude réelle au volant.

#### 3. Acquisition

Validez régulièrement l'acquisition des compétences. Ne tenez jamais pour acquis que les concepts et les apprentissages sont maîtrisés. Validez régulièrement et adaptez les plans d'inclusion en fonction de la vitesse d'acquisition des compétences. Il n'y a pas deux personnes identiques, il faut s'adapter.

# FORMATIONS

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

---

### TRANSPORT DE MARCHANDISES, DE PERSONNES ET MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS

La reconnaissance des acquis et des compétences permet de faire reconnaître les acquis et les compétences obtenus lors d'une prestation de travail. Elle mène à l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation d'études professionnelles.

Au terme d'une démarche de RAC, un diplôme ou une attestation du MEQ sera remis, attestant des compétences du secteur d'activité de la personne immigrante.

#### 1. Préparation pour réussir la RAC :

- I. Obtention du permis d'apprenti-e de la classe appropriée
- II. Afin d'aider une personne immigrante à se préparer à l'examen d'apprenti-e de classe 1 ou 2, il existe des formations sur mesure, en ligne, sur le site [ici](#).
- III. La préparation s'effectue de manière autonome pour les évaluations de la SAAQ. L'examen d'apprenti-e se fait dans un centre de services de la SAAQ.
- IV. En général, l'ensemble de la démarche se déroule en quelques étapes simples et s'échelonne sur une période d'un à deux mois. Des frais de scolarité seront exigés, excepté pour la France qui a une entente de gratuité scolaire. L'évaluation peut se faire directement dans l'entreprise, avec leurs véhicules, ou au centre de formation avec les véhicules du centre de formation.

#### 2. Les étapes pour s'inscrire au processus RAC :

- I. La personne immigrante et l'entreprise doivent constituer un dossier administratif pour l'inscription et la préparation de la personne recrutée en vue de l'entretien avec le centre de formation.
- II. La réussite de la RAC dépend de la préparation. L'entreprise doit investir du temps auprès de la personne recrutée afin de parfaire ses connaissances selon les normes de la SAAQ.

#### 3. Réussite et suivi

L'évaluation de la SAAQ de la classe appropriée se fera directement via les centres de formation. Lorsque la RAC est complétée et réussie et que le centre de formation a la confirmation du code permanent, la réussite de la RAC sera confirmée par l'émission d'un relevé de notes accessible en ligne.

#### 4. Le diplôme sera délivré, par le MEQ, six à huit semaines suivant la réussite de la RAC.

# FORMATIONS

## FRANCISATION

---

Les cours de français à temps complet du MIFI, offerts en vertu du Programme d'inclusion linguistique pour les immigrant-es, accélèrent l'inclusion au Québec. Ils s'adressent aux personnes immigrantes de 16 ans et plus qui habitent au Québec et qui bénéficient d'un statut d'immigration permettant de suivre des cours de francisation.

Le gouvernement du Québec offre également des cours de français à temps partiel, des cours en ligne et des cours spécialisés par domaine d'emploi. Ces cours peuvent être accompagnés d'une aide financière à certaines conditions.

### Ces cours permettent :

1. L'apprentissage du français en favorisant une inclusion socioprofessionnelle dans des milieux de vie francophones
2. La maîtrise rapide du français, afin de travailler et de participer pleinement à la vie sociale et culturelle du Québec



Pour plus de renseignements sur les cours de français en ligne, visitez le site [ici](#).

# SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER

## ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DU MIFI

---

Le gouvernement du Québec soutient les entreprises québécoises dans leur processus de recrutement international. Voici quelques suggestions de programmes offerts :

1. **Accompagnement personnalisé** dans vos recherches de nouveaux talents en misant sur le potentiel de personnes immigrantes

Pour obtenir un accompagnement, visitez le site [ici](#).

2. **Journées Québec** : activités de recrutement qui permettent de combler les besoins de main-d'œuvre en recrutant du personnel temporaire à l'étranger

Pour en savoir davantage sur les Journées Québec, visitez le site [ici](#).

3. **Portail employeurs** : outil en ligne qui vous permet de rechercher des prospects à l'étranger qui correspondent à vos besoins de main-d'œuvre

Consultez le Portail employeurs [ici](#).

# ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DU MESS

---

La mesure Concertation pour l'emploi – Volet Soutien au recrutement – Mobilité internationale soutient dans leurs démarches les entreprises qui ont épuisées toutes les options pour recruter de la main-d'œuvre localement ou régionalement et qui doivent recourir au recrutement international.

## 1. Soutien pour les démarches administratives

Aide financière pour subventionner les services de spécialistes en immigration : consultant-e reconnu-e par le MIFI, avocat-e ou notaire.

Remboursement jusqu'à 50 % des coûts défrayés pour une subvention annuelle maximale de 1 200 \$ par entreprise.

## 2. Soutien au recrutement (dans le cadre d'une mission de recrutement international ou d'une activité de recrutement autonome par une entreprise)

Missions de recrutement en présentiel : remboursement jusqu'à 50 % des coûts défrayés pour deux personnes recrutées. Montant maximal remboursable pour une mission : jusqu'à 500 \$ par jour par candidat-e pour cinq jours maximum, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par activité de recrutement pour deux personnes recrutées. Frais généraux admissibles : déplacement (avion, train, taxi), repas, hébergement, salle ou kiosque, logistique (location d'équipements)

## 3. Soutien à l'embauche (frais de déménagement)

Aide financière pour subventionner une entreprise qui possède une politique de remboursement des frais de déménagement d'une personne nouvellement recrutée.

Frais généraux admissibles : frais de déménagement, transport des biens, frais de transport de la personne (autobus, train, avion, etc.). Remboursement jusqu'à 50 % des coûts déboursés par l'entreprise, pour un maximum de 1 000 \$ par personne recrutée.

Les postes à bas salaire ne sont pas admissibles au soutien à l'embauche pour les frais de déménagement.

## 4. Programme subvention salariale

Le programme offre une aide financière aux entreprises pour accueillir et intégrer des personnes déterminées, mais qui éprouvent néanmoins des difficultés à trouver un emploi.



POUR ALLER  
PLUS LOIN

---

Pour des renseignements sur la Concertation pour l'emploi – soutien au recrutement, visitez le site [ici](#).

---

Pour plus de détails sur le programme Subvention salariale pour employé-es, visitez le site [ici](#).

---

Pour des informations sur le Programme d'aide à l'inclusion des immigrant-es et des minorités visibles en emploi (PRIIME), visitez le site [ici](#).

---

Pour recruter de la main-d'œuvre hors Québec, visitez le site [ici](#).

---

Pour localiser ou pour contacter votre conseiller/ère des services aux entreprises, visitez le site [ici](#).

---

Pour connaître la liste des organismes spécialisés en employabilité, visitez le site [ici](#).

---

Pour en apprendre davantage sur la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, visitez le site [ici](#).

# CAMO-ROUTE REMERCIE LA PARTICIPATION DE TOUS SES PARTENAIRES.



Avec la contribution financière de :



CP 45509, Montréal, CP Sault-au-Récollet,  
Qc, H2B 3C9  
Téléphone : 514 593-5811  
Ligne sans frais : 1 866 927-6883  
[info@camo-route.com](mailto:info@camo-route.com)